

L'ajournement

Nous avons maintenant une image plus claire de la situation financière du Centre. Par conséquent, je dois vous dire que vous ne devez plus acheter de fournitures ou de services jusqu'au 31 mars 1990. Cette interdiction s'étend aux voyages, aux locations, aux stock des magasins du B.R.C. etc.

Nous avons pris des mesures pour nous assurer que les besoins essentiels de notre bétail et de notre volaille seront satisfaits. Nous étudions actuellement toutes les solutions possibles pour décider si nous pouvons poursuivre nos recherches. Cependant, jusqu'à nouvel ordre, aucune dépense ne sera approuvée.

En d'autres mots, monsieur le Président, cet important centre de recherche est incapable d'effectuer des recherches et se demande même s'il pourra continuer à nourrir ses animaux.

Je n'ai obtenu aucune réponse du ministre d'État chargé de l'Agriculture à ce sujet et j'espère qu'aujourd'hui, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture pourra faire la lumière sur ces coupes et nous dira pourquoi son gouvernement persiste à couper les fonds destinés à l'agriculture et à réduire les recherches effectuées par le ministère.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement s'efforce certes de défendre les intérêts de l'industrie agro-alimentaire canadienne et il n'a jamais flanché que ce soit au Canada ou sur la scène internationale.

Le député de Mackenzie nous reproche certaines modifications apportées à nos programmes agricoles depuis un an. Il est vrai que nous avons dû apporter certaines modifications, mais l'évolution de la situation dans le secteur de l'agriculture l'exigeait. En outre, je peux garantir au député que nous continuerons de répondre à l'évolution de ce secteur. Ces modifications dans notre politique et nos programmes sont conformes aux objectifs établis dans la stratégie nationale sur laquelle se sont entendus les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture en 1986. Elles vont également dans le sens de l'examen de notre politique nationale que nous effectuons à l'heure actuelle.

Le député a prétendu que notre politique agricole nous est dictée par nos partenaires commerciaux internationaux et par le GATT. Ce n'est tout simplement pas le cas. Le gouvernement élabore et continuera d'élaborer une politique agricole qui répond aux besoins des Canadiens et tient compte de la situation au Canada.

Il est vrai que nous modifions nos programmes, afin de tenir compte également de nos objectifs dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Cependant cela ne signifie pas que nous défendons avec moins de vigueur l'industrie agro-alimentaire. Nous maintenons fermement notre droit d'élaborer des programmes répondant aux besoins des Canadiens tout en étant conformes à nos obligations internationales.

C'est pourquoi de concert avec d'autres pays, le Canada déploie d'énormes efforts, afin de parvenir à une réforme des échanges commerciaux internationaux par le biais de négociations commerciales multilatérales, et nous nous attendons à ce que tous les pays acceptent d'adapter leur politique aux nouvelles règles qui sont négociées à l'heure actuelle. On pourra ainsi réduire les distorsions sur le marché international et parvenir à un régime commercial international plus équitable et plus ouvert.

Je tiens également à garantir au député que notre gouvernement accorde toujours autant d'importance à la recherche agricole au Canada. Le ministère fédéral de l'Agriculture est un chef de file dans ce domaine avec un budget annuel de recherche de 250 millions de dollars. Nous continuerons d'appuyer les activités de recherche pour répondre aux besoins du secteur agro-alimentaire.

En fait, les programmes de recherche de la Ferme expérimentale centrale, ici même à Ottawa, seront réorientés et améliorés en fonction des préoccupations de l'industrie. Ce sera la même chose au Centre de recherches zootechniques d'Ottawa, dont l'industrie a d'ailleurs déjà adopté les techniques à long terme de reproduction animale. Le centre portera son attention sur la mise au point de nouvelles techniques permettant d'améliorer la production animale. Il réoriente ses programmes de recherche vers les domaines clefs de l'innocuité et de la qualité des aliments, la biotechnologie animale, le comportement animal et la qualité de l'environnement. Cependant, le centre aborde ces nouveaux secteurs tout en menant à terme les programmes en cours. Comme le centre se dirigeait vers de graves dépassements de crédits découlant de la transition, des mesures de contrôle supplémentaires ont dû lui être imposées.

• (1810)

Le budget du centre n'a été ni réduit ni gelé comme le député l'affirmait. Ce qui se passe, c'est que les dépenses seront administrées et contrôlées d'ici la fin de l'année financière en respectant le budget initial. Il s'agit simplement de faire en sorte que le centre puisse continuer de fournir les services essentiels tout en conservant la liberté nécessaire pour pouvoir faire face à des besoins urgents et poursuivre les programmes de recherche en cours. Nous faisons notre possible pour mener le maximum de travaux de recherche avec les ressources disponibles.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre des programmes correspondant aux besoins du secteur agro-alimentaire, et nous continuerons d'adapter nos programmes aux changements qui surviennent dans ce secteur.